

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 12 avril 2022 à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse. En plus de madame la mairesse était présente madame la conseillère Diane Blouin et messieurs les conseillers, Alain Lavoie, Jeremy Martin, Jacquelin Goyette et Gilbert Dumas.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, y assistait également.

Était absente : Pascale Bonin, conseillère

1.1 Mot du maire

Madame la mairesse ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2022-04-56

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2022-04-57

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2022-04-58.1

1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de mars 2022

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mars 2022. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 144 360,42 \$.

Adoptée

1.6 Période de questions

1.7 Avis de motion du règlement # 514-22 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 514-22 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Rivière-à-Pierre sera adopté.

2022-04-58

1.8 Adoption du projet de règlement # 514-22 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le projet de règlement # 514-22 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Rivière-à-Pierre tel que présenté.

Adoptée

2022-04-59

1.9 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 112 500 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2022

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rivière-à-Pierre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 112 500 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
332-05	112 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 avril 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	21 100	
2024	21 800	
2025	22 500	
2026	23 200	
2027	23 900	(à payer en 2027)
2027	0 \$	(à renouveler)

Adoptée

2022-04-60

1.10 Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	12 avril 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10h00	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 avril 2022
Montant :	112 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 avril 2022, au montant de 112 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 avril 2022 au montant de 112 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 332-05. Ces billets sont émis au prix de 98,30800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 100 \$	2,70000 %	2023
21 800 \$	3,15000 %	2024
22 500 \$	3,35000 %	2025
23 200 \$	3,50000 %	2026
23 900 \$	3,60000 %	2027

Prix : 98,30800

Coût réel : 4,00656 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-RAYMOND--STE-CATHERINE

21 100 \$	4,02000 %	2023
21 800 \$	4,02000 %	2024
22 500 \$	4,02000 %	2025
23 200 \$	4,02000 %	2026
23 900 \$	4,02000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,02000 %

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2. Sécurité publique

2022-04-61

2.1 Embauche du chef de division pour le SISEM

CONSIDÉRANT le processus d'embauche du poste de chef de division pour le SISEM en partenariat avec le Carrefour Emploi Mékinac;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'entrevue et du comité SISEM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jeremy Martin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil embauche monsieur Michel Bédard à titre de Chef de division selon la politique salariale du service incendie.

Il est de plus résolu D'AUTORISER madame Manuella Perron, directrice générale par intérim à procéder aux signatures du contrat de travail pour le chef de division.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2022-04-62

3.1 Achat d'asphalte froide

Il est proposé par M. Gilbert Dumas

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACHETER chez BMR à Saint-Raymond 6X56 sacs d'asphalte froide au coût de 11,99 \$ chacun pour un total de 4 028,64 \$, taxes en sus et 170 \$ pour la livraison.

Adoptée

2022-04-63

3.2 Embauche d'une manœuvre

Il est proposé par Mme Diane Blouin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE RÉEMBAUCHER Mme Amélie Borgia à titre de manœuvre à compter du 19 avril 2022 à raison de 40 heures par semaine au taux horaire de 20,70 \$ et ce, pour une période d'environ 34 semaines. Au besoin, la directrice générale approuvera du temps supplémentaire au même taux horaire.

Adoptée

2022-04-64

3.3 Mandat pour la surveillance des travaux lors de la Réfection des rues du Lac-Vert et de l'Église Est

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACCORDER à la firme Englobe, représenté par M. Rouben Wanie, le mandat pour la surveillance de chantier ainsi que le contrôle de la qualité lors des travaux de la Réfection des rues du Lac-Vert et de l'Église Est. Les honoraires sont de 24 876,10 \$, taxes en sus, tel que décrit sur leur offre de services en date du 25 mars 2022.

Adoptée

2022-04-65

3.4 Mandat aux Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour les années 2022 et 2023

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE MANDATER Les Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour les années 2022 et 2023, aux taux horaires de 100 \$ pour le camion-citerne, 149 \$ pour le balai mécanique et 139 \$ pour le balai aspirateur pour un montant d'environ 6 710 \$ par année taxes en sus.

Il est à noter que pour les 2 années, le balayage des rues devra être réalisé avant la date butoir du 1er juin.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2022-04-66

4.1 Avis de motion du règlement # 506-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à prévoir des dispositions particulières pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire applicables aux terrains contigus à un lac ou un cours d'eau ainsi que de retirer l'obligation d'alignement des bâtiments pour la zone de villégiature Rv-9 et de modifier le nom du règlement uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Jacquelin Goyette qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 506-22 *modifiant le Règlement de zonage numéro 435-114 visant à prévoir des dispositions particulières pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire applicables aux terrains contigus à un lac ou un cours d'eau ainsi que de retirer l'obligation d'alignement des bâtiments pour la zone de villégiature Rv-9 et de modifier le nom du règlement uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie*

2022-04-67

4.2 Adoption du premier projet du règlement # 506-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à prévoir des dispositions particulières pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire applicables aux terrains contigus à un lac ou un cours d'eau ainsi que de retirer l'obligation d'alignement des bâtiments pour la zone de villégiature Rv-9 et de modifier le nom du règlement uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le premier projet de règlement # 506-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à prévoir des dispositions particulières pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire applicables aux terrains contigus à un lac ou un cours d'eau ainsi que de retirer l'obligation d'alignement des bâtiments pour la zone de villégiature Rv-9 et de modifier le nom du règlement uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Adoptée

2022-04-68 4.3 Avis de motion du règlement # 511-22 concernant le remplacement des puisards

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Gilbert Dumas qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 511-22 *concernant le remplacement des puisards*.

2022-04-69 4.4 Adoption du premier projet du règlement # 511-22 concernant le remplacement des puisards

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le premier projet de règlement # 511-22 *concernant le remplacement des puisards*.

Adoptée

2022-04-70 4.5 Avis de motion du règlement # 512-22 programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 512-22 *programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*.

2022-04-71 4.6 Adoption du premier projet du règlement # 512-22 programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le premier projet de règlement # 512-22 *programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.*

Adoptée

2022-04-72 4.7 Avis de motion du règlement # 513-22 visant à modifier le règlement de zonage numéro 435-14 afin d'agrandir la zone industrielle-extraction Ie-2 à même une partie de la zone forestière Fo-10

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Diane Blouin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 513-22 visant à modifier le règlement de zonage numéro 435-14 afin d'agrandir la zone industrielle-extraction Ie-2 à même une partie de la zone forestière Fo-10.

2022-04-73 4.8 Adoption du premier projet du règlement # 513-22 Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 435-14 afin d'agrandir la zone industrielle-extraction Ie-2 à même une partie de la zone forestière Fo-10

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le premier projet de règlement # 513-22 visant à modifier le règlement de zonage numéro 435-14 afin d'agrandir la zone industrielle-extraction Ie-2 à même une partie de la zone forestière Fo-10.

Adoptée

2022-04-74 4.9 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 80, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 5 113 957)

2022-04-74 4.10 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 80, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 5 113 957)

ATTENDU QUE Monsieur Bernard Blouin, propriétaire d'un immeuble situé au 80, chemin du Gouverneur-Duquesne a déposé une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment secondaire en cour avant, situé devant la façade du bâtiment contrevenant à la sous-section 7.2.3 du Règlement de zonage # 435-14 sur les normes d'implantation particulières applicables aux terrains contigus à un lac ou à un cours d'eau qui stipule qu'ils (les bâtiments complémentaires) ne doivent pas empiéter dans la partie de la cour avant localisée directement devant la façade du bâtiment.

ATTENDU QUE la construction n'a pas fait l'objet d'un permis;

ATTENDU QUE les contraintes du terrain ne sont pas suffisantes;

ATTENDU QUE la dimension du terrain permet de respecter la réglementation;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à la majorité des membres présents

DE REFUSER la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 80, chemin du Gouverneur-Duquesne concernant l'implantation de l'abri à bois.

Adoptée

2022-04-75

4.11 Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 508-22 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à créer une nouvelle zone résidentielle Rv-32 à même une partie de la zone forestière Fo-4

L'assemblée est présidée par madame Lyne Morneau, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 508-22 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à créer une nouvelle zone résidentielle Rv-32 à même une partie de la zone forestière Fo-4 ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2022-04-75.1

4.12 Adoption du deuxième projet du règlement # 508-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une nouvelle zone résidentielle Rv-32 à même une partie de la zone forestière Fo-4

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement # 508-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à une nouvelle zone résidentielle Rv-32 à même une partie de la zone forestière Fo-4.

Adoptée

2022-04-76

4.13 Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 509-22 modifiant plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire

L'assemblée est présidée par madame Lyne Morneau, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 509-22 le plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2022-04-76.1

4.14 Adoption du deuxième projet du règlement # 509-22 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement # 509-22 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire.

Adoptée

2022-04-77

4.15 Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 510-22 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le Règlement de zonage # 435-14

L'assemblée est présidée par madame Lyne Morneau, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 510-22 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le Règlement de zonage # 435-14 ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2022-04-77.1

4.16 Adoption du deuxième projet du règlement # 510-22 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 437-14 visant à assurer la concordance avec le règlement de zonage numéro 435-14

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement # 510-22 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 437-14 visant à assurer la concordance avec le règlement de zonage numéro 435-14.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2022-04-78

5.1 Autorisation de présenter une demande de financement au Programme de Service de la mise en valeur de la faune et de l'éducation

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER madame Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de financement pour le projet de stations de nettoyage d'embarcations 2022-2023.

Adoptée

2022-04-79

5.2 Proclamation municipale semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Diane Blouin
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée

2022-04-80

5.3 Embauche d'une agente de communication et de soutien à la communauté

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans Jobillico;

ATTENDU QUE la candidate a passé une entrevue devant un comité de sélection composé de Mme Diane Blouin, conseillère, de Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, et de M. Jeremy Martin, conseiller.

Il est proposé par M. Jeremy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ENGAGER à compter du 19 avril 2022 madame Lucie-Claude Gélinas à titre d'agente de communication et de soutien à la communauté à raison de 28 heures par semaine, au taux horaire de 20 \$;

Cette embauche est effective en date de la présente et est sujette à une période de probation de 6 mois. Au besoin, la directrice générale approuvera du temps additionnel au même taux horaire.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Diane Blouin de lever la présente séance. La séance est levée par madame la mairesse à 20h40.

Danielle Ouellet, mairesse

Mélanie Vézina, directrice générale
et secrétaire-trésorière